

LE 100% SANTÉ EN 2020



2020

2021

Remboursement intégral de l'offre 100 % santé



OPTIQUE



DENTAIRE

Remboursement intégral des couronnes et bridges



AUDIOLOGIE

Amélioration du remboursement

Remboursement intégral de l'offre 100 % santé

Remboursement intégral de l'offre 100 % santé

Remboursement intégral de l'offre 100 % santé

EN PRATIQUE

Les opticiens, les audioprothésistes et les chirurgiens-dentistes doivent proposer un devis comportant **une offre 100 % santé** lorsque c'est possible. Le salarié peut choisir l'offre 100 % santé ou une autre offre. Dans ce dernier cas, les frais feront l'objet d'un remboursement selon le contrat complémentaire santé.



OPTIQUE 2020 : REMBOURSEMENT INTÉGRAL DU 100 % SANTÉ

PANIER 100 % SANTÉ

Montures

Tarif inférieur ou égal à 30 €



17 modèles adulte en 2 couleurs



10 modèles enfant en 2 couleurs



Tous les troubles visuels

Verres

Caractéristiques minimales



Amincissement des verres en fonction des troubles



Antirayures Antireflet

Renouvellement possible tous les deux ans⁽¹⁾

(1) Sauf pour les enfants de moins de 16 ans ; en cas de dégradation des performances oculaires ; en cas de situations médicales particulières.



EXEMPLE

Prix de vente d'une paire de lunettes à verres simples 100 % santé : **125 €**

L'assurance maladie obligatoire rembourse* : **22,50 €**

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ REMBOURSE : 102,50 €**

Le salarié a à sa charge : **0 €**

* En fonction de la base de remboursement de l'assurance maladie. ** Dans le cadre du contrat responsable.



DENTAIRE 2020 : REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES COURONNES ET BRIDGES

PANIER 100 % SANTÉ



Couronnes et bridges avec des matériaux esthétiques pour les dents visibles



EXEMPLE Prix maximum d'une couronne céramo-métallique sur dents visibles* : **500 €**

L'assurance maladie obligatoire rembourse** : **84 €**

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ REMBOURSE* : 416 €**

Le salarié a à sa charge : **0 €**

* Incisives, canines et 1^{er} prémolaires. ** En fonction de la base de remboursement de l'assurance maladie
*** Dans le cadre du contrat responsable.



AUDIOLOGIE 2020 : AMÉLIORATION DU REMBOURSEMENT

PANIER 100 % SANTÉ



Une sélection d'aides auditives :

contours d'oreille classique, contours d'oreille à écouteur déporté ou intra-auriculaires

- 12 canaux de réglage
- De nombreuses fonctionnalités : anti-acouphène, anti-larsen, réducteur de bruit du vent, etc.
- 30 jours d'essai avant achat
- Des prestations de suivi au moins deux fois par an
- Un possible renouvellement des appareils tous les 4 ans
- 4 ans de garantie



EXEMPLE Prix maximum de vente d'une aide auditive* : **classe 1 : 1 100 €**

L'assurance maladie obligatoire rembourse** : **210 €**

Garantie minimale du contrat***

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ REMBOURSE : 140 €

Le salarié a à sa charge : **750 €**

Garantie à hauteur de 1000 € du contrat***

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ REMBOURSE : 790 €

Le salarié a à sa charge : **100 €**

* Pour une oreille adulte. ** En fonction de la base de remboursement de l'assurance maladie. *** Dans le cadre du contrat responsable.